

Recu en préfecture le 22/12/2022











2022/ Commune d'Épône Conseil Municipal du 08/12/2022 - Délibération D2 n°22 12 23 8.2- Aide sociale

République Française Liberté Égalité Fraternité Commune d'Épône

Département des Yvelines Arrondissement de Mantes-la-Jolie Canton de Limay

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 08 décembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Epône, Conseiller Départemental.

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Pascal DAGORY, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jacques FASQUEL, Mme Danièle MOTTIN, Mme Nathalie BAUDOUIN, , Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, , Mme Véronique LOURDIN, , M. Didier DIROL, M. Raoul LIMA, Mme Harmony LE CALLENNEC, Mme Éliane GILLARD, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ

### Absents ayant donné procuration :

M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Ivica JOVIC Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Béatrice DI PERNO,

#### Absents

M. Francis RIALLAND, M. Thierry ARFI, Mme Christelle TUBOEUF

Madame Isabelle MARTIN et M. Ivica JOVIC sont élus secrétaires de séance

DATE DE LA CONVOCATION:

NOMBRE DE CONSEILLERS :

Votants

02/12/2022

29 En exercice 24 Présents

26

DATE D'AFFICHAGE:

02/12/2022

OBJET: ADHÉSION AU RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES

## Le Conseil municipal,

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement. Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS.

Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 23/12/2022



ID: 078-217802172-20221208-DEL22\_12\_23-DE

2022/ Commune d'Épône Conseil Municipal du 08/12/2022 — Délibération D2 n°22\_12\_23 8.2- Aide sociale

les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale. Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. Aussi, nous nous engageons à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés\*;
- définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant;
- participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).
- \*(Transports et mobilité ; Habitat ; Espaces extérieurs et bâtiments ; Lien social et solidarité ; Culture et loirs ; Participation citoyenne et emploi ; Autonomie, services et soins ; Information et communication) .

Considérant, que l'adhésion au club VADA 78, c'est bénéficier d'un accompagnement départemental renforcé, de moyens supplémentaires en ingénierie et financier pour construire et mener à bien nos projets, mais également, avec la plateforme YCITY, du partage d'expériences des autres villes, d'une synergie des acteurs et des partenaires, d'une boite à outils permettant de mobiliser les administrés pour les rendre acteurs de nos projets.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des Affaires Sociales, Vie Familiale, Petite enfance réunie le 29 novembre 2022.

Ayant entendu l'exposé de Madame Danièle MOTTIN, Adjointe au maire déléguée aux, Affaires Sociales, Vie Familiale, Petite enfance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (28 voix Pour).

- ARTICLE 1 : DÉCIDE l'adhésion de la ville d'Epône au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS, et à YCITY
- ARTICLE 2 : DÉSIGNE Madame Danièle MOTTIN pour représenter la collectivité au sein de l'association
- ARTICLE 3 : S'ENGAGE à verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants. Le montant de la cotisation annuelle VADA 78 est de 350 €, celle de YCITY de 500 €.
- ARTICLE 4 : CONFIRME que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 23/12/2022



ID: 078-217802172-20221208-DEL22\_12\_23-DE

2022/ Commune d'Épône Conseil Municipal du 08/12/2022 — Délibération D2 n°22\_12\_23 8.2- Aide sociale

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte Transmis à Monsieur le Sous-préfet Le 22/12/2027

Et publié/affiché le 23/12/2022

Guy MULLER

Maire d'Épône Conseiller Départemental

Conseiller communautaire GPS&O

Isabelle MARTIN Secrétaire de séance

Ivica JOVIC

Secrétaire de séance

M° 18

Weline?